

Trajectoire de la pyramide d'interventions du CEBM – NIVEAU PRIMAIRE

Le CEBM a conçu ce document afin de vous guider dans l'instauration d'une trajectoire relative aux mesures de soutien progressives en milieu scolaire. Il est essentiel de tenir compte du niveau développemental de l'enfant, de ses antécédents et de ses différences individuelles lorsque vous êtes confronté à des situations délicates. Il est fortement conseillé de consulter les lignes directrices et les politiques adoptées par votre commission scolaire, de même que les protocoles et les plans de sécurité propres à votre école.

Palier 1 – [Pratiques universelles](#) destinées à l'ensemble du groupe, pendant les heures de classe

- Au palier 1, le personnel scolaire (enseignant, enseignant-ressource, personnel de soutien, etc.) est encouragé, durant les heures de classe, à privilégier les [mesures préventives](#) pour l'ensemble des élèves en tant que groupe.
- Créer un environnement inclusif et adapté au développement, qui permet aux élèves de se sentir en sécurité et soutenus en fonction de leurs besoins individuels et de leurs différences. [Établir une connexion](#) avec chaque élève, et approfondir leur attachement de manière à accroître leur engagement et leur réceptivité envers les adultes en charge. Veiller à adopter le [positionnement d'un adulte confiant](#). Miser sur les structures, les routines et les mesures de soutien pour aider les élèves à s'adapter adéquatement à leur environnement.
- Gérer les **situations difficiles** (p.ex. code vestimentaire, retards, absence de matériel requis, refus de travailler, dérangements en classe, répliques, langage grossier, etc.), alors que l'élève est non régulé. Ceci doit être effectué, en toute dignité, par [l'enseignant dans le contexte de la classe](#). **En principe, aucun élève ne devrait être dirigé vers le bureau de la direction, pour ce type d'incidents.** Au besoin, demander l'aide du personnel de soutien. Les élèves au palier 1 ne sont généralement pas orientés vers les espaces alternatifs tels « OASIS/CSB », excepté lors de circonstances exceptionnelles. Informer l'élève que la relation est intacte, tout en évitant que le comportement soit le critère ultime. Les incidents récurrents (selon le type d'événement, son intensité/gravité, et sa fréquence), peuvent requérir une analyse plus approfondie (p.ex. afin de savoir si le code de conduite de l'école est bien compris, si les attentes de l'adulte sont suffisamment claires, et/ou si les mesures préventives en vigueur sont satisfaisantes/avantageuses), une collecte de données et un suivi avec l'élève/les parents.
- Pour faire face **aux incidents plus sérieux** (p.ex. menaces verbales, éruptions physiques, destruction de biens, etc.), recourir à des [techniques de désescalade](#) au besoin, [demander l'aide du personnel de soutien pour établir un point-de-contact \(en premier lieu, ne pas diriger l'élève directement au bureau de la direction\)](#), et tenir la direction informée (consulter le [protocole de sécurité de l'école](#)). Il importe de répertorier et de communiquer l'incident avec le personnel impliqué auprès de l'élève, ainsi qu'avec ses parents. Les incidents répétitifs nécessitent une analyse plus poussée, une collecte de données et un suivi avec l'élève/les parents.
- Dans l'éventualité **d'une situation qui est un souci de sécurité**, relative au projet de loi 56 et/ou 9 (p.ex. intimidation, violence, agressions sexuelles, possession d'une arme, etc.), [demander l'aide de l'adulte désigné pour effectuer un point-de-contact](#), utiliser des [techniques de désescalade](#) au besoin, faire intervenir la direction de l'école et suivre les étapes du plan de lutte contre la violence et l'intimidation dans les écoles. Il est important de répertorier et de faire part de l'incident, et ce, conformément au plan de lutte contre la violence et l'intimidation dans les écoles.
- Consulter [la liste des pratiques universelles](#), de même que [l'aide-mémoire du palier 1](#), pour y puiser des idées. Réviser la [liste des considérations au palier 1](#) afin de déterminer où l'on se situe sur la trajectoire.

Palier 1 – [Pratiques universelles](#) lors des transitions (corridors, récréation, dîner, service de garde)

- Au palier 1, le personnel de l'école (surveillant au dîner, surveillant de la cour d'école, personnel de soutien, éducateur du service de garde, etc.) doit, pendant les transitions, privilégier les [mesures préventives](#) à l'égard de tous les élèves.
- Gérer les **situations difficiles** (p.ex. code vestimentaire, dérangement à un jeu/une activité, conflit mineur, langage grossier, etc.) où l'élève est déréglé, avec dignité, dans le contexte de la cour d'école, par le personnel présent. **Aucun élève ne devrait être dirigé au bureau de la direction pour ce genre de situations** – demander l'aide du personnel de soutien si nécessaire. Les incidents récurrents (en fonction du type, de l'intensité/sévérité et de la fréquence) peuvent nécessiter une analyse plus approfondie, une collecte de données et un suivi avec l'élève/les parents.
- Pour faire face **aux incidents plus sérieux** (p.ex. menaces verbales, éruptions physiques, destruction de biens, etc.), recourir à des [techniques de désescalade](#) au besoin, [demander l'aide du personnel de soutien pour établir un point-de-contact \(en premier lieu, ne pas diriger l'élève directement au bureau de la direction\)](#), et tenir la direction informée (consulter le [protocole de sécurité de l'école](#)). Il importe de répertorier et de communiquer l'incident avec le personnel impliqué auprès de l'élève, ainsi qu'avec ses parents. Les incidents répétitifs nécessitent une analyse plus poussée, une collecte de données et un suivi avec l'élève/les parents.
- Dans l'éventualité **d'une situation qui devient un souci de sécurité**, liée au projet de loi 56 et/ou 9 (p.ex. intimidation, violence, agressions sexuelles, possession d'une arme, etc.), [demander l'aide de l'adulte désigné pour effectuer un point-de-contact](#), utiliser des [techniques de désescalade](#) au besoin, faire intervenir la direction de l'école et suivre les étapes du plan de lutte contre la violence et l'intimidation dans les écoles. Il est important de répertorier et de faire part de l'incident, et ce, conformément au plan de lutte contre la violence et l'intimidation dans les écoles.
- Consulter le document : [La pyramide d'intervention au cours des périodes de transition](#), pour obtenir des idées additionnelles.